

PROCES-VERBAL
SIVOM DE L'EST GESSIEN
SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2016

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. Guiderdoni, Landreau, Ly, Patriarca, Philipps, Rigaud, t'Kint de Roodenbeke

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Barthes, Charillon, Coin, Etcheberry, Frammery

Pour Ornex : Mmes et MM. Delavenne, Fournier, Giriat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Etienne t'Kint de Roodenbeke
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présente : Anissa Tabet

Etait invité et présent :

Etaient absents excusés : Mme Mouny, pouvoir à M. Ly
M. Vonner, pouvoir à M. t'Kint de Roodenbeke
Mme Ansellem, représentée par M. Barthes
M. Raphoz

Etaient absents : Mmes Martin, Unal
MM. De Lavernette, Imobersteg, Leray

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016
- 3) Modification du règlement intérieur du SIVOM
- 4) Modification du tableau des effectifs
- 5) Modification du règlement intérieur des services périscolaires
- 6) Tarifs ALSH pour 2016-2017
- 7) Sou des écoles : subvention annuelle 2016
- 8) Sou des écoles : subvention exceptionnelle
- 9) Participation au festival des 5 continents
- 10) Décision modificative n° 1 du budget
- 11) Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive
- 12) Projet de nouvelle gendarmerie : demande de subvention
- 13) Cuisine centrale intercommunale : avenant n° 1 au contrat de délégation de service public
- 14) Extension du COSEC : convention de financement par la FFME
- 15) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 18 mai 2016 a eu lieu à la Mairie d'Ornex à 18H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

Point 1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur E. t'Kint de Roodenbeke est désigné secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016

Arrivée de P-M. Philipps

D. Rigaud demandait par voie de courriel que sa présence au dernier comité soit mentionnée dans le procès-verbal. A l'unanimité, le comité décide de ne pas accéder à sa demande puisque cette intervention était hors séance.

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier comité.

Point 3 – Modification du règlement intérieur du SIVOM

Arrivées de M. Fournier, D. Rigaud et C. Landreau

Le président rappelle qu'à la demande de certains élus, l'exécutif propose de clarifier le point concernant la présence des suppléants lors des comités syndicaux et propose de porter les précisions suivantes à l'article 11 du règlement intérieur du SIVOM : « *Si l'ensemble des délégués titulaires siège, les délégués suppléants peuvent assister à la séance mais ne siègent pas. Le suppléant ne peut siéger qu'en l'absence d'un titulaire. En cas d'arrivée tardive du titulaire en cours de séance, le suppléant doit se retirer de la séance. Il appartient au délégué titulaire empêché de solliciter un délégué suppléant pour le représenter. La règle du vote par procuration prévue par l'article L2121-21 du CGCT n'est applicable que dans le cas d'empêchement du délégué titulaire et du délégué suppléant. Seul, le délégué titulaire empêché peut donner procuration dans le cas où le délégué suppléant ne peut le suppléer. Les procurations doivent parvenir par tout moyen avant la séance ou être remises au Président au début de la séance* ».

D. Rigaud proposait par voie de courriel de maintenir la composition de l'assemblée qui aura été constatée en début de séance. JF. Patriarca rappelle qu'initialement les suppléants ont été mis en place en raison du trop peu de membres permettant d'atteindre le quorum ; depuis le nombre de délégués ayant été augmenté, il propose de supprimer les suppléants. J-F. Obez doute de la légalité d'une telle démarche. Des doutes persistent sur la prééminence d'un suppléant plutôt qu'un autre.

Le président décide de reporter le point au prochain comité.

Point 4 – Modification du tableau des effectifs

Le président explique que des départs à la retraite et mutations ont permis de réorganiser les services périscolaires pour optimiser les temps d'intervention.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un poste d'agent de service (adjoint technique) à temps plein affecté à l'entretien de l'école élémentaire ;
- suppression d'un poste d'agent d'entretien de 15h (entretien maternelle) remplacé par un poste de 20h (entretien locaux maternelle et surveillance cantine) ;
- création d'un poste d'agent d'entretien école élémentaire, ALSH et surveillant cantine de 26h ;

- création d'un poste d'adjoint d'animation vacataire de 45h pour intervenir pendant les vacances scolaires.

Le comité approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

Point 5 – Modification du règlement intérieur des services périscolaires

A. Etcheberry expose que la commission scolaire et sociale, réunie le 27 avril dernier, propose de modifier le règlement intérieur des services périscolaires du SIVOM.

Les modifications proposées par la commission, qui correspondent aux pratiques quotidiennes, portent sur :

- une base d'inscription annuelle (auparavant trimestrielle) sauf modification écrite des parents. E. t'Kint de Roodenbeke explique que cette souplesse permet de tenir compte des métiers spécifiques. P-M. Philipps confirme que cela facilitera l'organisation des services ;
- la simplification et l'harmonisation des règles de remboursement. Les membres de la commission ouvrent la possibilité de rembourser en maintenant toutefois une rigueur pour éviter les demandes excessives (en cas d'abus, le SIVOM se réserve le droit d'annuler une inscription), soit remboursement 48h pour l'accueil, 7 jours pour la cantine et pour les vacances, certificat médical requis ;
- la clarté des procédures de sanction en cas de comportement irrespectueux de l'enfant ;
- l'intégration de la possibilité occasionnelle pour les parents de déjeuner à la cantine :

A. Etcheberry explique que ce dernier point permet aux parents de voir le fonctionnement du service parfois méconnu. C-J. Ly rappelle qu'il convient de respecter les conditions de sécurité. A. Etcheberry explique que certaines règles sont déjà appliquées en ce sens, comme l'accès à un parent à la fois ; le parent ne s'installe pas à la table de son enfant...

A la question de D. Rigaud, il est précisé que les parents ne sont pas forcément membres de la commission menu.

L'assemblée approuve à l'unanimité la nouvelle version du règlement.

Point 6 – Tarifs ALSH 2016-2017

A. Etcheberry rappelle que les tarifs cantine ayant été révisés l'année dernière, l'ensemble des collectivités s'accorde à dire qu'ils doivent être maintenus sur l'année 2016-2017.

En revanche, la commission scolaire propose d'harmoniser les tranches ALSH du SIVOM applicables pour la rentrée 2016 et propose les tarifs suivants (qui seront mis à jour dans le règlement intérieur des services) :

TARIFS HORAIRES	
QF < 6000	1,20 €
QF de 6001 à 12 000	1,80 €
QF de 12 001 à 24 000	2,80 €
QF > 24 000	3,20 €
Hors commune	Tarif +10%
REPAS	Tarif + 3,50 €
Allocataire CAF	Tarif – Participation CAF*

**La participation CAF ne s'applique que pour les périodes scolaires
Pour les périodes de vacances, c'est le dispositif VACAF qui s'applique*

A. Etcheberry explique qu'une harmonisation des tarifs sur tout le territoire est difficile en raison des différents modes de gestion.

E. t'Kint de Roodenbeke explique que la quatrième tranche créée respecte la grille d'évolution des différentes tranches.

Il est également proposé de simplifier les tarifs applicables pour les sorties :

Anciens tarifs :

Entrée parc	Piscine	Spectacle	Transport
Entrée parc de loisirs A 6€	Entrée Piscine 1€	Entrée spectacle 3.60€	Frais de transport <30kms 3,50€
Entrée parc de loisirs B 12€			Frais de transport de 30 à 100kms 6€
Entrée parc de loisirs C 18€			Frais de transport >100kms 11€

Simulation proposée par la commission

SORTIES ET EVENEMENTS	TRANSPORT
Tarif A : 2€	Participation au transport < 30 KMS :
Tarif B : 4€	3.50€
Tarif C : 8€	Participation au transport de 30 à 100 KMS :
Tarif D : 12€	6.00€
Tarif E : 18€	Participation au transport > 100 KMS :
	11.00€

L'assemblée approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs proposés.

Point 7 – Sou des écoles : subvention annuelle 2016

A. Etcheberry explique que, comme chaque année, le sou des écoles sollicite du SIVOM une subvention de fonctionnement.

Habituellement, la subvention annuelle est de 1600 € pour le fonctionnement et 300 € pour l'achat des médailles du cross, soit 1900 € au total. Cette année, le sou sollicite une subvention de 2045 €.

La commission scolaire propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2000 € répartie comme suit : 300 € pour le cross et 1700 € pour la subvention annuelle. A la question de P-M. Philipps, il est confirmé que le sou concerne tant l'école élémentaire que la maternelle. J-L. Guiderdoni s'interroge sur les motivations de refus du mode de calcul proposé par le sou des écoles ; E. t'Kint de Roodenbeke explique qu'indexer le calcul de la subvention au nombre d'enfants n'est pas souhaitable. A. Etcheberry complète en précisant que le montant de la subvention a toutefois été revu à la hausse pour tenir compte de l'engagement du sou et du grand investissement des bénévoles.

Le comité approuve à l'unanimité l'attribution de la subvention de fonctionnement.

Point 8 – Sou des écoles : subvention exceptionnelle

A. Etcheberry explique qu'une demande de subvention exceptionnelle de 1800 € a été formulée par le sou des écoles en complément de la subvention de fonctionnement attribuée annuellement.

Après étude de la demande, la commission propose l'attribution d'une subvention de 1800€ et félicite le sou d'avoir fait l'effort de proposer une sortie locale. B. Frammery s'interroge sur la qualification d'« exceptionnelle » alors que la demande est formulée chaque année.

A. Etcheberry explique que la demande est exceptionnelle puisqu'elle dépend de la mise en place d'une sortie scolaire. E. t'Kint de Roodenbeke rappelle l'effort de l'association qui permet un coût moindre par élève. A. Etcheberry confirme que l'association doit être soutenue et qu'il faut sensibiliser les familles à son rôle.

L'assemblée valide à l'unanimité l'attribution de la subvention exceptionnelle.

Point 9 – Participation au festival des 5 continents

A. Etcheberry rappelle que, chaque école bénéficiant d'un festival dans l'année, l'école maternelle intercommunale sollicite le SIVOM pour la prise en charge des entrées et du transport dans le cadre du festival des 5 continents.

La commission scolaire propose d'accepter cette prise en charge validée par l'exécutif, soit 4,50 € l'entrée pour 187 enfants (842 € au total) et le transport correspondant, soit 420 € pour le transport de 236 personnes (enfants et accompagnateurs).

Le comité approuve à l'unanimité la prise en charge des places et du transport.

Point 10 – Décision Modificative N°1 du budget

M. Coin, responsable de la commission finances, explique que pour finaliser certaines opérations, il est proposé d'approuver la modification du budget n° 1 :

- une rallonge supplémentaire pour l'extension du COSEC (pris du 21 non affecté et de l'accueil de loisirs) ;
- une rallonge pour la cuisine centrale de 8000 € issue de l'opération de rénovation des logements ;
- une rallonge pour l'achat de matériel à l'école élémentaire de 2000 € pris à l'accueil de loisirs ;
- une enveloppe de dépenses imprévues d'investissement pour faire face aux différentes situations qui pourraient se présenter.

INVESTISSEMENT					
CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE/SERVICE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES	
21-immobilisation non affecté	2135	1	- 112 545,00 €		non affecté
23-immobilisation 098 Logement	2313	2	-8 000,00 €		logement
23-immobilisation 088 ALSH	2313	2	- 11 000,00 €		ALSH
23-immobilisation 091 CSHA	2313	4	121 545,00 €		Extension CSHA
23-immobilisation 086 Cuisine centrale	2313	2	8 000,00 €		cuisine centrale
21-immobilisation 090 Ecole élémentaire	2188	2	2 000,00 €		Matériel école élémentaire
depenses imprévues investissement	020	1	3 000,00 €		
20 étude non affecté	2031	1	-3 000,00 €		
		TOTAL	- €	- €	

Le comité approuve à l'unanimité la modification du budget.

Point 11 – Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

M. Coin rappelle que la ligne de trésorerie, mise à disposition du SIVOM par la Caisse d'Épargne, arrive à terme le 31 mai prochain. L'ouverture d'une ligne de trésorerie offre une plus grande souplesse dans la gestion des paiements avec la possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin, et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet.

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie interactive pour une période d'un an à hauteur de 200 000 € au taux EONIA +MARGE 1,70% (contre 1,77% en 2015) et frais de gestion 400 € du montant (contre 200 € en 2015). J.L. Guiderdoni demande si la ligne est utilisée. M. Coin répond que cela arrive lorsque les subventions attendues prennent du retard.

Le comité approuve à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Point 12- Projet de nouvelle gendarmerie : demande de subvention

Le président rappelle que, par délibération du 27 avril dernier, le comité approuvait le recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le montage de l'opération gendarmerie.

Plan de financement prévisionnelle projet nouvelle gendarmerie					
Coûts	Montant HT	en %	Sources	Montant HT	en %
Achat terrain	920 000	14,5%	Emprunt de long terme	2 241 810	35,3%
Maîtrise d'ouvrage déléguée	183 572	2,9%	Emprunt de court terme (Apport vente gendarmerie)	2 500 000	39,4%
Maîtrise d'œuvre + études	644 000	10,1%	Gendarmerie nationale	907 200	14,3%
Travaux	4 600 905	72,5%	Etat - DETR	920 181	14,5%
			Département - DET	1 048 981	16,5%
TOTAL HT	6 348 477				
TVA (20%)	1 269 695				
Total TTC	7 618 172		Total	7 618 172	

Il est précisé que le FCTVA n'est pas récupérable sur des bâtiments soumis par la suite à une location. La planification du projet prévoit une réception en mars 2019 et achat du terrain en janvier 2017. J-F. Obez rappelle que le planning du délai est lié au projet des Charbonnières. Il est demandé d'autoriser le président à déposer les demandes de subventions pour le financement de cette opération.

P-M. Philipps fait part de son inquiétude sur la taille des locaux et demande si les surfaces indiquées dans le projet communiqué aux élus seront suffisantes. J-F. Obez lui répond que ces surfaces répondent au cahier des charges de la Gendarmerie Nationale.

Le comité approuve à l'unanimité la délégation donnée au président.

Point 13 - Cuisine centrale intercommunale : Avenant 1 au Contrat de Délégation de Service Public

Le président explique que des contraintes techniques et réglementaires ont empêché le délégataire de la cuisine centrale de disposer des locaux de la cuisine centrale en septembre

comme prévu dans le contrat de délégation de service public entraînant des coûts supplémentaires non prévus dans le contrat. L'absence de compteurs d'énergie séparés, comme prévu initialement, empêche également le prestataire de prendre directement à sa charge le coût des fluides pourtant prévu au contrat de délégation.

Ces deux éléments constituent le contenu de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public passé avec le prestataire SHCB.

Le président informe que suite aux dysfonctionnements constatés lors de l'ouverture, une procédure est en cours contre le Maître d'œuvre.

E. t'Kint de Roodenbeke demande qu'un suivi strict du contrat de délégation de service public soit effectué.

Le comité approuve à l'unanimité la signature de l'avenant.

Montage financier du programme de la cuisine centrale (2014-2016)

Plan de financement d'exécution Cuisine centrale			
Coûts	Montant HT	Sources	Montant HT
Maître d'œuvre/cabinet contrôle	190 990	Emprunt de long terme	970 000
Travaux (11 lots)	870 900	Conseil Général (DET ¹)	182 000
		DETR	80 000
TOTAL HT	1 061 890	Autofinancement	42 268
TOTAL TTC	1 274 268	TOTAL	1 274 268

Point 14 – Extension du COSEC : Convention de financement par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

Le président propose d'approuver la convention de financement du projet d'extension par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.

Le montant de la subvention, initialement estimé à 12 000 €, a été réévalué à 18 000 €.

Montage financier du programme d'extension du Centre sportif Henriette d'Angeville

Plan de financement d'exécution Extension COSEC			
Coûts	Montant HT	Sources	Montant HT
Maître d'œuvre/cabinet contrôle	70 385	Emprunt de long terme	790 000
Travaux Extension	640 590	Conseil Général (DET ¹)	165 306
		Conseil Régional (ESS ²)	<i>En attente</i>
	710 975	FFME ³	18 000
	142 195	CNDS ⁴	<i>refus</i>
		Autofinancement	50 498
TOTAL HT	853 170	Total	973 306
TOTAL TTC	1 023 804	Total	1 023 804

Le comité approuve à l'unanimité la signature de la convention de financement.

Point 15 – Divers

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical :

Marché de service :	PRESTATAIRE ET MONTANT HT
Maitrise d'œuvre rénovation office cantine	CETBI 13 300 €
Entretien VMC groupe scolaire (ALSH/cantine/école)	AVIPUR 2 118 €
Marché de travaux :	
Déplacement d'un interphone	GONTARD FORAZ 992,87 €
Reprise du sol lino de l'école élémentaire	CAZAJOUS 1 292,92 €
Fourniture et pose luminaire parking cantine	GRANDCHAMP 311,80 €
Marché de fourniture	
PC bureau SIVOM	NBM 780 €
Matériel sport protection poteaux salle de gym	DECASPORT 1 463,22 €
Matériel de sport école/gymnase (tapis, panneau basket,)	DECASPORT 2 639,80 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Etienne t'Kint de Roodenbeke

Le Président de séance,
Max Giriat